

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Blareau, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
10 décembre 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
10 décembre 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	22
Votants	25

DÉLIBÉRATION 2024-151	
Tarifs 2025	
Location de la Chambre Funéraire	

Étaient présents (22) :

M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, MM. BRIAIS, COUSIN, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Absents excusés (3) :

M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. GAUTIER (ayant donné procuration à M. COUSIN)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (4) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
M. DAMIDEAUX
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE Anne

M. le Maire expose que comme chaque année, les tarifs municipaux doivent être réactualisés,

Le Conseil Municipal,

Considérant que la fixation des tarifs municipaux fait l'objet d'une délibération du conseil municipal,

Étant précisé que cette augmentation entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20241216-DEL2024151-DE

S'LO

Article unique :

de fixer les tarifs de la Chambre Funéraire comme suit pour l'année 2025 :

<u>Dépôt d'un corps</u>	Tarifs 2025	
	HT	TTC
1ère journée	66,00	79,20
Jours suivants	39,00	46,80
Dépôt d'un corps en bière	22,00	26,40

<u>Utilisation de la salle d'autopsie</u>	Tarifs 2025	
	HT	TTC
La journée	131,00	157,20

POUR	25
CONTRE	
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Le Maire
Jean-Luc-RIGLET

